



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CANTAL

Préfecture
Direction des Actions Economiques
et des Procédures Environnementales
Bureau des Procédures Environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière avec extension du périmètre,
sur les communes de Virargues et de Murat, présentée par la SA CECA, au titre des installations
classées pour la protection de l'environnement

Conformément à l'arrêté n° 2012-1634 du 4 décembre 2012, la demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière avec extension du périmètre, aux lieux-dits "Mons", "Champ de Sainte-Raine", "les Saignes" et "Prés de l'Anne" sur la commune de Virargues et "Prés de Nozerolles" sur la commune de Murat, présentée par la SA CECA, sera soumise à enquête publique de 30 jours, *du lundi 7 janvier 2013 au mardi 5 février 2013 inclus.*

Durant la période précitée, le dossier d'enquête, qui comprend une étude d'impact, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis émis par le Préfet de région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairies de Virargues et Murat où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies : à Virargues, les mardi et samedi de 14 à 17 heures, à Murat, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts, à cet effet, en mairies de Virargues et Murat, ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Virargues, commune siège de l'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Michel ASTIER, receveur-percepteur en retraite, désigné par le Tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales,

à la mairie de Virargues :

- le samedi 19 janvier 2013, de 14 à 17 heures
- le mardi 5 février 2013, de 14 à 17 heures

à la mairie de Murat :

- le lundi 7 janvier 2013, de 14 à 17 heures
- le vendredi 1er février 2013, de 14 à 17 heures.

En cas d'empêchement, M. Michel ASTIER, commissaire-enquêteur titulaire, sera remplacé par M. Jean-Pierre BRUNET, retraité de l'éducation nationale, désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Virargues et de Murat, en Préfecture (bureau des procédures environnementales) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet du Cantal statuera sur cette demande dans un délai de trois mois à compter du jour de réception par la Préfecture du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut être prorogé éventuellement, par arrêté préfectoral motivé.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de CECA SA, usine de Riom-ès-Montagnes (15400), ZI du Sédour, boulevard des Sarrazins – tél. : 04 71 78 02 35.

Cet avis ainsi que l'étude d'impact et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal (www.cantal.gouv.fr).

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des Actions Economiques
et des Procédures Environnementales
Eddy RAULIN